



vente par la commune d'chemin communal aux riverain sans être prévenu

Par **Candor**, le **17/08/2021** à **17:21**

La commune est en train de vendre un chemin communal qui longe ma propriété se trouvant en contrebas d'une part et de quatre autres propriétaires d'autre part.

Le problème La mairie a fait peut-être le nécessaire, mais ne m'a pas adressé une lettre recommandée pour me proposer l'achat d'une partie ou la totalité de la bande.

La vente va bientôt passer devant notaire

Puis-je m'y opposer?

Merci par avance.

Par **Marck.ESP**, le **17/08/2021** à **17:27**

Bonjour

Si vous êtes autant que les autres un ayant-droit, vous pouvez formuler une requête auprès de la mairie, voire de la préfecture.

Par **Chaber**, le **17/08/2021** à **17:36**

bonjour

le lien ci-dessous peut vous intéresser

<https://blog-ducourau-avocats-urbanisme.com/2014/12/17/la-procedure-legale-de-vente-de-tout-ou-partie-dun-chemin-rural/https://blog-ducourau-avocats-urbanisme.chemin-rural/q>